

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 26

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 23 septembre 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 24 septembre 2025

Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 24 septembre 2025

Laurence PIPERS donne procuration à François SALAGNAC en date du 24 septembre 2025

Laurent JARRY donne procuration à Bruno COMTE en date du 19 septembre 2025

Alain AUTHIER donne procuration à Valérie MILLON en date du 24 septembre 2025

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Lucile VALADAS

Objet : Construction de vestiaires au terrain de rugby du parc des sports de Morpiénas Délibération 2025-75

La Ville dispose, dans le Parc des Sports de Morpiénas, d'un terrain de rugby quelque peu excentré des autres équipements sportifs du site et qui ne dispose pas, pour les pratiquants, de vestiaires à proximité de l'aire de jeu.

Ainsi, les joueurs et joueuses de rugby, pour les entraînements et les rencontres officielles, utilisent, pour se changer et se doucher, les vestiaires de l'espace Robert Lescombes situés au sein de l'enceinte clôturée du Parc des Sports de Morpiénas. Pour rejoindre le terrain de rugby distant de presque 500m, ils doivent alors ressortir du Parc des Sports, traverser la place Jules Ferry puis cheminer au travers du parc arboré de Morpiénas.

Cette situation n'est aujourd'hui plus acceptable car elle ne respecte pas les dispositions du règlement de la Fédération Française de Rugby (FFR) en matière d'installations sportives et car elle constitue un frein au développement du club de rugby local par :

- le sentiment d'insécurité que peut, en soirée, engendrer, notamment chez les jeunes joueurs ou les pratiquantes féminines, la traversée du parc arboré non éclairé ;
- l'inconfort que ce déplacement à pied peut générer lors d'épisodes pluvieux.

Afin de corriger ces dysfonctionnements mais également pour accueillir les sportifs de toutes catégories dans des conditions de confort et de sécurité optimales, et disposer

d'installations sportives modernes et performantes, la collectivité souhaite engager une opération de construction de vestiaires à proximité immédiate du terrain de rugby de Morpiénas.

Cette opération s'inscrit dans la continuité des actions menées par la commune de Panazol en matière d'équipements sportifs et de la volonté de la municipalité de disposer d'installations sportives performantes permettant d'accueillir, d'une part, les sportifs de toutes catégories pour leurs entraînements et des compétitions et, d'autre part, les élèves des écoles primaires de la commune et du collège de rattachement de Panazol (collège Léon Blum) pour l'éducation physique et sportive.

Dans cette construction, on retrouvera l'ensemble des locaux et espaces nécessaires pour les enceintes sportives classées en catégorie D :

- 4 vestiaires joueurs de 22 m² avec WC PMR intégré (2,54 m²).
- 2 salles de douches de 10,69 m² équipées de 10 pommeaux de douche.
- 2 vestiaires arbitres de 10 m² avec un espace attenant « sanitaire + douche » de 3,62 m².
- 1 espace médical de 8,00 m².
- 1 bureau de 10,00 m² pour permettre aux délégués d'effectuer l'ensemble des formalités administratives liées à la rencontre.
- 1 local de stockage de 8,00 m².
- 2 locaux techniques de 3,91 m² pour la production d'EC5 et 3,70 m² pour la CTA.
- 1 bloc sanitaire pour le public de 12,20 m² disposant d'un WC ordinaire et un WC PMR.

Attenant à cet ensemble, sont également prévus un espace de convivialité de 78,51 m² et une cuisine de 19 m².

Les principales caractéristiques du bâtiment sont les suivantes :

- Surface utile : 290,10 m².
- Hauteur sous plafond : 2,59 m.
- ERP de 5^{ème} catégorie de type X.

Le planning prévisionnel de réalisation de l'opération est le suivant :

- Études de projet : 4^{ème} trimestre 2025
- Permis de construire : décembre 2025
- Consultation des entreprises : 1^{er} trimestre 2026
- Choix des entreprises : avril 2026
- Démarrage des travaux : mai-juin 2026
- Fin des travaux : décembre 2026

Sur la base des études réalisées pour cette opération, l'estimation prévisionnelle des dépenses nécessaires à la construction de ces vestiaires s'établit à :

- **66 337,42 € HT** pour le coût prévisionnel des travaux de gros-œuvre ;
- **702 980,00 € HT** pour le coût prévisionnel des travaux tous-corps d'état ;
- **769 317,42 € HT** pour le coût prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues.

À partir des éléments précédents et en prenant en considération que la création de lieux de vie associatifs n'est pas éligible à l'enveloppe « AN5 » relative aux équipements sportifs dédiés au rugby, un plan de financement prévisionnel détaillant l'ensemble des

subventions sollicitées et leur origine a été établi. Ce plan de financement est proposé à l'approbation du Conseil Municipal.

Ainsi, les aides sollicitées sont les suivantes :

- Fonds du programme « Rugby – Héritage » de l'Agence Nationale du Sport : 50% d'une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € ;
- Subventions du Département de la Haute-Vienne au titre des « Autres équipements lourds » : 20% d'une dépense subventionnable plafonnée à 300 000 €, avec une majoration de 5% pour la mise à disposition à titre gratuit de créneaux d'utilisation de l'équipement au profit des collégiens du secteur.

Au regard de la présente synthèse et de la note d'opportunité annexé à la présente délibération, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- valider le projet de construction de vestiaires au stade de rugby et son coût prévisionnel ;
- valider le plan de financement prévisionnel de cette opération.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire présente de manière synthétique le projet de construction de vestiaires au terrain de rugby du Parc des Sports de Morpiénas et, en particulier, l'intérêt de cette opération et les objectifs visés.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le coût prévisionnel des travaux est estimé à la somme de **769 317,42 € HT**.

Il expose enfin le plan de financement prévisionnel en détaillant les subventions envisagées et leur origine et en précisant que celui-ci a été établi en prenant en considération que la création de lieux de vie associatifs n'est pas éligible à l'enveloppe « ANS » relative aux équipements sportifs dédiés au rugby. Les aides sollicitées seront les suivantes :

Plan de financement prévisionnel :

Nature des recettes	Montant	%
AGENCE NATIONALE DU SPORT – Programme « RUGBY – HÉRITAGE » (50% du montant subventionnable plafonné à 100 000 €)	100 000,00 €	13%
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE au titre des « autres équipements lourds » sur la base d'une dépense éligible d'un montant de 769 317,42 € HT (20% d'une dépense subventionnable plafonnée à 300 000 €)	60 000,0 €	8%
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE au titre des « autres équipements lourds » sur la base d'une dépense éligible d'un montant de 769 317,42 € HT (majoration de 5% du taux de subvention pour la mise à disposition à titre gratuit de créneaux d'utilisation de l'équipement au profit des collégiens du secteur)	15 000,00 €	2%
VILLE DE PANAZOL	594 317,42 €	77%
Coût total	769 317,42 €	100%

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

VU le projet de construction de vestiaires au terrain de rugby du Parc des Sports de Morpiénas ;

VU la note d'opportunité décrivant le projet et l'intérêt de l'équipement projeté, jointe à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **avec 7 abstentions**,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **D'APPROUVER** le contenu du projet et le coût prévisionnel de l'opération estimé à 769 317,42 € HT dont 510 730,24 € HT pour la construction des vestiaires de rugby et 258 587,18 € HT pour la création d'un lieu de vie associatif ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération dont le détail du montant des subventions sollicitées par organisme financeur potentiel est précisé dans le tableau ci-avant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 25 septembre 2025

Le Maire



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 26/09/2025

Publié ou notifié

26/09/2025

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU TERRAIN DE RUGBY DU PARC DES SPORTS DE MORPIÉNAS



**Demande d'accompagnement de l'AGENCE NATIONALE DU
SPORT – Programme « RUGBY – HÉRITAGE »**

**Note d'opportunité décrivant le projet et l'intérêt de
l'équipement**

1 - CONTEXTE DE L'OPERATION

1.1. Présentation générale :

Les principales installations sportives de la Ville de Panazol sont présentes au sein du Parc des Sports de Morpiénas ; ainsi, dans ce lieu de centralité, ont été construits ou aménagés ces 30 dernières années :

- un terrain de football avec tribunes-vestiaires,
- un terrain de rugby,
- une piste d'athlétisme en résine synthétique,
- une salle de gymnastique spécialisée,
- un gymnase pour la pratique du hand-ball et du badminton,
- une salle de tennis de table,
- un boulodrome avec des terrains couverts et des terrains extérieurs,
- un pumptrack,
- un terrain multisport auquel est adossé un terrain de basket 3x3,
- 2 salles pour des pratiques telles que la danse moderne, le stretching, ...

Plan de situation



 Panazol



Le terrain de rugby est quelque peu excentré des autres équipements sportifs du site et ne dispose pas, pour les pratiquants, de vestiaires à proximité de l'aire de jeu.

Ainsi, les joueurs et joueuses de rugby, pour les entraînements et les rencontres officiels, utilisent, pour se changer et se doucher, les vestiaires de l'espace Robert Lescombes situés au sein de l'enceinte clôturée du Parc des Sports de Morpiénas. Pour rejoindre le terrain de rugby distant de presque 500 m, ils doivent alors ressortir du Parc des Sports, traverser la place Jules Ferry puis cheminer au travers du parc arboré de Morpiénas.



Contexte – Situation actuelle



Panazol



Cette situation n'est aujourd'hui plus acceptable car elle ne respecte pas les dispositions du règlement de la Fédération Française de Rugby (FFR) en matière d'installations sportives et car elle constitue un frein au développement du club de rugby local.

Extrait du règlement de la FFR :

4. VESTIAIRES

Les vestiaires des joueurs et arbitres, les infirmeries et tous les locaux nécessaires à l'hébergement et à l'activité de toutes les personnes impliquées dans le déroulement des rencontres doivent obligatoirement être situés dans l'enceinte sportive.

Les parties destinées aux joueurs, arbitres et délégués doivent être dans la mesure du possible complètement isolées de celles auxquelles le public et la presse ont accès.

L'organisation spatiale actuelle constitue en outre une source d'insatisfaction des pratiquants et un frein au développement du club local, AS Panazol Rugby, utilisateur principal de cette infrastructure, en raison notamment :

- du sentiment d'insécurité que peut, en soirée, engendrer, notamment chez les jeunes joueurs ou les pratiquantes féminines, la traversée du parc arboré non éclairé ;
- de l'inconfort que ce déplacement à pied peut générer lors d'épisodes pluvieux.

Afin de corriger ces dysfonctionnements mais également pour accueillir les sportifs de toutes catégories dans des conditions de confort et de sécurité optimales, et disposer d'installations sportives modernes et performantes, la collectivité a souhaité engager une opération de construction de vestiaires à proximité immédiate du terrain de rugby de Morpiénas.



Plan Masse



Pana^zol



Cette opération s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la commune de Panazol en matière d'équipements sportifs et de la volonté de la municipalité de disposer d'installations sportives performantes permettant d'accueillir, d'une part, les sportifs de toutes catégories pour leurs entraînements et des compétitions et, d'autre part, les élèves des écoles primaires de la commune et du collège de rattachement de Panazol (collège Léon Blum) pour l'éducation physique et sportive.

Après la construction d'un terrain de football en gazon synthétique au stade Fernand Valière, la rénovation des sols sportifs des gymnases Joseph Guillemot et Bernard Delage, la transformation de la piste d'athlétisme de Morpiénas pour la revêtir d'un revêtement en résine synthétique et la construction de 15 terrains de pétanque sur le site dit du Bois des Biches, cette nouvelle réalisation viendra renforcer encore la dynamique sportive d'une Ville déjà reconnue pour sa politique sportive renforcée, ses actions en faveur du développement du sport et qui vient d'être labellisée « Ville Active & Sportive » après avoir reçu le label « Terre de Jeux 2024 ».



Le bâtiment à usage de vestiaires pour le rugby a été pensé en prenant en compte l'ensemble des dispositions édictées à l'ANNEXE I définissant les caractéristiques techniques applicables aux installations sportives utilisées pour les compétitions officielles organisées et autorisées par la FFR (Article « 4. Vestiaires » du chapitre « 8 — Règles applicables à l'environnement du terrain de jeu » du « II - Règles techniques applicables à l'enceinte sportive »).

Dans cette construction, on retrouvera l'ensemble des locaux et espaces nécessaires pour les enceintes sportives classées en catégorie D :

- 4 vestiaires joueurs de 22 m² avec WC PMR intégré (2,54 m²).
- 2 salles de douches de 10,69 m² équipées de 10 pommeaux de douche.
- 2 vestiaires arbitres de 10 m² avec un espace attenant « sanitaire + douche » de 3,62 m².
- 1 espace médical de 8,00 m².
- 1 bureau de 10,00 m² pour permettre aux délégués d'effectuer l'ensemble des formalités administratives liées à la rencontre.
- 1 local de stockage de 8,00 m².
- 2 locaux techniques de 3,91 m² pour la production d'ECS et 3,70 m² pour la CTA.
- 1 bloc sanitaire pour le public de 12,20 m² disposant d'un WC ordinaire et un WC PMR.

Attenant à cet ensemble, sont également prévus un espace de convivialité de 78,51 m² et une cuisine de 19 m².



Cet équipement sera principalement utilisé, les soirs en semaine, les mercredis et samedis, pour les entraînements et les rencontres officiels du club de rugby local, « A.S. PANAZOL RUGBY ». Les vestiaires seront également mis à la disposition des écoles primaires de la Ville de Panazol et du collège de rattachement de la commune, collège Léon Blum, pour la pratique du sport en milieu scolaire.

Situé au cœur du Parc des Sports de Morpiénas et à proximité immédiate du terrain de rugby, ces vestiaires viendront compléter et renforcer encore la vocation et l'identité d'un site déjà bien pourvu en équipement sportif de proximité, avec un terrain de football en herbe, un stade d'athlétisme, un gymnase pour la pratique du Hand-Ball et du Badminton, une salle de gymnastique spécialisée, une salle de tennis de table, un boulodrome couvert, ...



1.2. Le projet :

La future construction respectera et prendra en compte l'ensemble des réglementations et normes en vigueur :

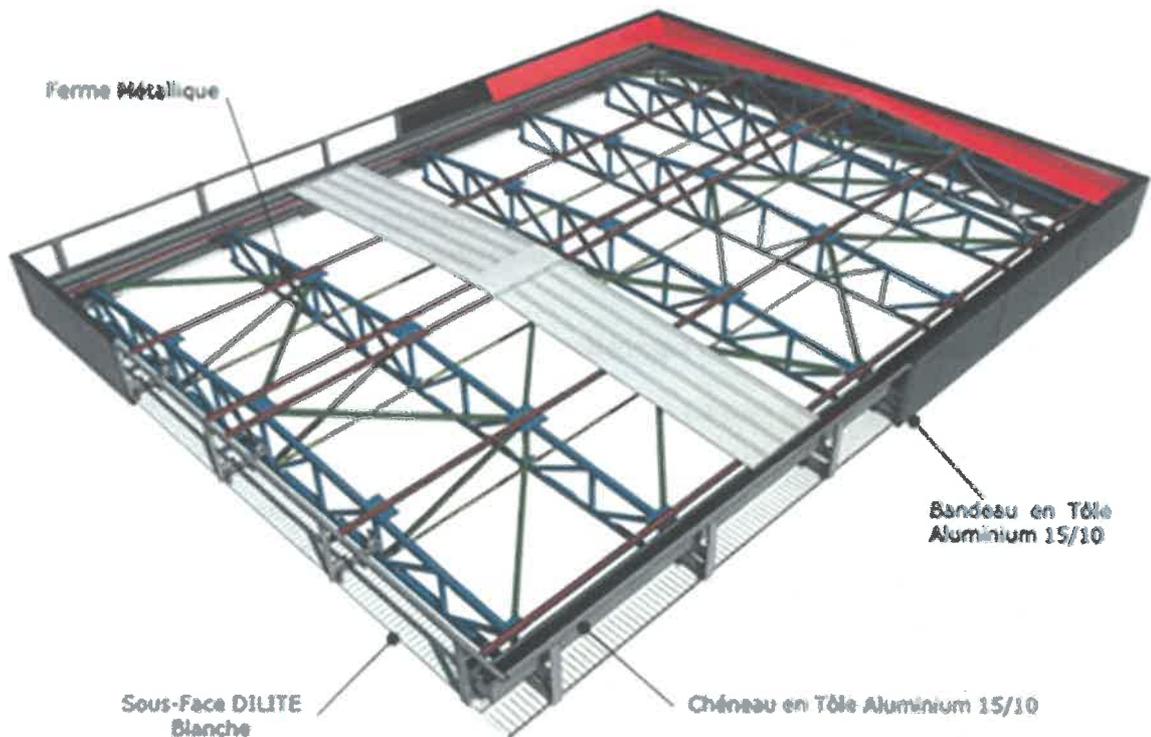
- Réglementation thermique « RT 2012 » ;
- Référentiels EUROCODES ;
- Réglementation parasismique ;
- Réglementation de sécurité contre les incendies dans les ERP ;
- Réglementation relative à l'accessibilité des ERP aux personnes à mobilité réduite ;

Les principales caractéristiques du bâtiment sont les suivantes :

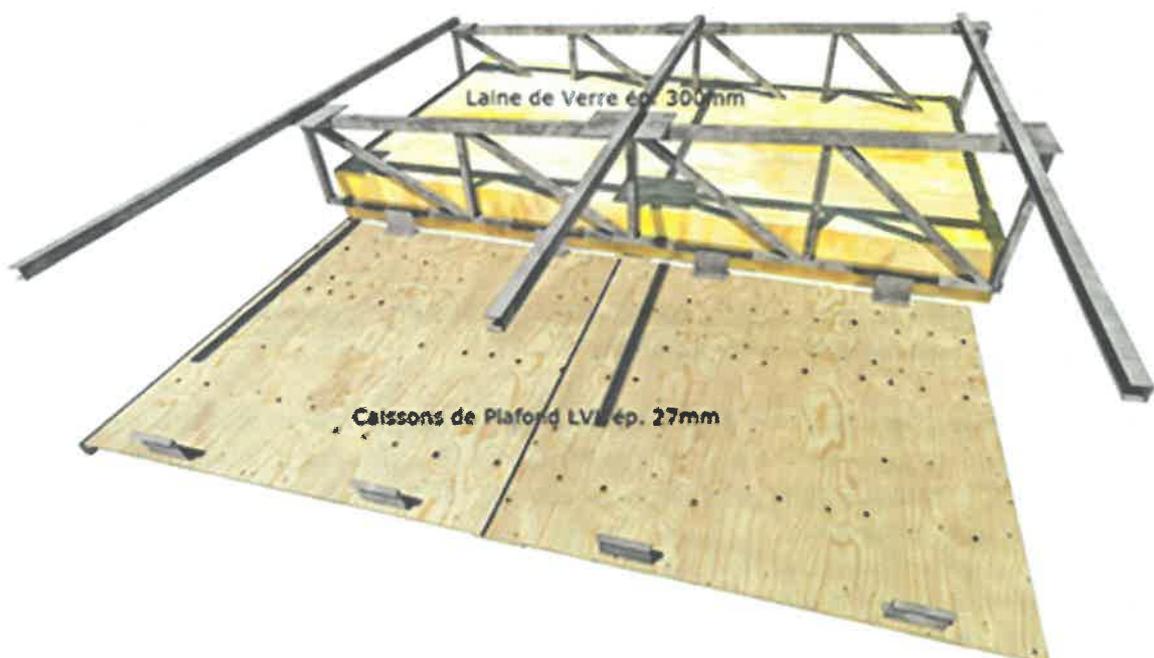
- Surface utile : 290,10 m² dont 192,59 m² pour la partie vestiaires de rugby et 97,51 m² pour l'espace de convivialité et la cuisine.
- Hauteur sous plafond : 2,59 m.
- ERP de 5^{ème} catégorie de type X.

Les travaux à réaliser pour la construction de ces vestiaires sont les suivants :

- Travaux de VRD pour le raccordement du bâtiment aux différents réseaux enterrés présents à proximité (électricité ; eau potable ; assainissement).
- Travaux de Gros-Œuvre pour la construction d'une dalle béton pour l'accueil de la construction et pour disposer d'espaces de circulation confortables sur le pourtour de la construction (trottoir, rampes, ...).
- Travaux pour la fourniture et la mise en place des panneaux de murs extérieurs préfabriqués et autoporteurs (= façades).
- Travaux pour la fourniture et la pose d'un bardage bois sur les façades extérieures.
- Travaux de réalisation d'une charpente métallique recouverte d'une couverture en bac acier à faible pente, compris habillage des bandeaux et des sous-faces, et évacuation des eaux pluviales.
- Travaux de fourniture et pose des menuiseries extérieures avec profilés aluminium à rupture de pont thermique et double-vitrage de sécurité feuilleté et faiblement émissif de type 44.2 / 16 Argon / 33.2.



- Travaux de plâtrerie pour mise en œuvre de cloisons en plaques de plâtre, des menuiseries intérieures, de l'isolation des plafonds avec 300 m de laine de verre, des plafonds constitués de dalles 600x600.
- Travaux de peinture des cloisons, sols des locaux techniques et menuiseries intérieures.



- Travaux de pose des revêtements de sol en carrelage et des revêtements muraux en faïence.

- Travaux d'électricité pour la mise en place d'une installation comprenant une armoire générale, des luminaires intérieurs et extérieurs, des prises de courant, des prises RJ45, des panneaux rayonnants pour le chauffage des vestiaires, l'alarme incendie et les éclairages de sécurité réglementaires.
- Travaux d'installation d'une PAC Air/Air pour le chauffage, d'une VMC double-flux pour le club-house et d'une VMC simple flux dans les autres locaux.
- Travaux de plomberie pour la mise en place de l'ensemble des équipements sanitaires (WC, lavabos, lave-mains, éviers, colonnes de douche, producteur ECS, ...).

1.3. Les principaux objectifs de l'opération :

Les objectifs visés par ce projet sont les suivants :

- Soutenir les associations sportives locales en leur offrant un cadre et des locaux favorisant la pratique du sport et contribuant à leur développement ;
- Favoriser l'accès à la pratique sportive de tous les publics en permettant aux utilisateurs de disposer de vestiaires proches de l'aire de jeu et conçus pour que les conditions d'hygiène, de confort et de sécurité soient optimales ;
- Renforcer l'attractivité du rugby auprès des jeunes et des féminines, en conformité avec les objectifs de la Fédération Française de Rugby ;
- Disposer d'un équipement sportif de proximité qui concourt directement au développement des activités physiques et sportives en milieu scolaire ;
- Construire un bâtiment dont les caractéristiques thermiques sont conformes aux exigences actuelles alors que les vestiaires existants sont peu vertueux et performants au niveau des consommations énergétiques ;
- Construire un ouvrage qui s'intègre dans un environnement naturel de qualité ;
- Garantir la continuité des pratiques sportives du site pendant la réalisation des travaux ;
- Réaliser un projet viable c'est-à-dire adapté aux besoins et aux moyens de la collectivité tant au niveau des coûts d'investissement que des futures dépenses de fonctionnement et d'exploitation ;
- Réduire les coûts de fonctionnement en disposant d'équipements dont l'entretien est simple et peu onéreux.

1.4. Les utilisateurs de l'équipement :

L'utilisateur principal de ces vestiaires sera l'A.S. PANAZOL RUGBY, club créé en 1983 et évoluant en championnat régional de Nouvelle Aquitaine.

Si sa structure peut être qualifiée de « familiale », lui conférant ainsi un aspect convivial, il n'en demeure pas moins que le club nourrit chaque année des objectifs sportifs ambitieux.

A ce jour, l'A.S. PANAZOL RUGBY est un club qui compte 190 licenciés (160 joueuses ou joueurs et 30 dirigeants) et qui propose :

- une école de rugby créée en 1983 qui accueille au total 75 enfants de 3 à 14 ans, dont 15 dans la catégorie M6 (dont le Baby Rugby à partir de 3 ans), 20 dans la catégorie M8 ans, 10 dans la catégorie M10, 15 dans la catégorie M12 et 15 dans la catégorie M14.
- deux équipes seniors avec 45 licenciés.
- une équipe féminine créée en 2014 avec 25 joueuses.
- Une équipe rugby-loisirs (rugby sans contact ni placage) créée en 2024 et regroupant 15 licenciés.

Le développement du club passe aujourd'hui essentiellement par la formation des jeunes. Or, les installations actuelles mises à la disposition du club constitue un frein à son développement qui passe inévitablement par une modernisation et une amélioration de leur niveau de confort.

L'équipe 1 « Séniors – Masculin » évolue en championnat territorial de Régional 3.

L'équipe féminines « Les Pananas » évolue dans le championnat de rugby à X.

A côté de l'A.S. PANAZOL RUGBY, existe une association, « Les Ans-Vieux » qui regroupe des rugbymans vétérans (25 licenciés) et qui cohabite et partage les installations de rugby (terrain, vestiaires, foyer).

Avec la concrétisation de ce projet, l'A.S. PANAZOL RUGBY disposera d'un nouvel équipement permettant aux joueurs, aux éducateurs et aux dirigeants de bénéficier d'une installation sportive complète (terrain + vestiaires), moderne et confortable où la pratique sportive pourra intervenir dans des conditions optimales. Ainsi, les séances d'entraînement, les stages proposés pendant les périodes de vacances scolaires, les rencontres officielles et toutes les manifestations du club (tournois, ...) pourront être organisés dans des conditions idéales. Cela permettra sans aucun doute de fidéliser les adhérents actuels, d'attirer de nouveaux pratiquants et donc de nouveaux licenciés et de contribuer à la poursuite du développement du club et de la pratique du rugby par notamment les jeunes publics et les féminines.

Ces dernières années, la sphère rugbystique française a vécu une transformation profonde et accélérée qui a conduit à dire que le rugby tend à être désormais aussi féminin que masculin.

Ce développement est général avec une augmentation spectaculaire du nombre de pratiquantes et du nombre d'équipes engagées dans des compétitions spécifiques.

La construction de vestiaires à proximité immédiate de l'aire de jeu va permettre à l'A.S. PANAZOL RUGBY d'intégrer cette dynamique de développement et de contribuer à la concrétisation de la politique volontariste visant à promouvoir, structurer et accompagner la pratique du rugby féminin.

En participant à la création d'un environnement sûr et inclusif, cette construction contribuera à encourager encore plus de femmes à pratiquer le rugby et à briser les barrières qui, dans un passé encore récent, ont empêché le public féminin à jouer au rugby.

Ainsi, l'accueil des joueuses de tout âge au sein du club sera facilité avec comme objectif d'encourager les jeunes filles à rejoindre le club en leur permettant de bénéficier d'une formation progressive grâce à un équipement adapté.

L'amélioration de la qualité des structures mises à disposition du club permettra également à l'A.S. PANAZOL RUGBY de conduire un projet sportif et pédagogique visant à promouvoir le rugby auprès des jeunes publics et à les accueillir en diffusant auprès d'eux les valeurs fortes de ce noble sport (respect, don de soi, fraternité, combativité, loyauté).

Ainsi, l'école de rugby du club pourra accueillir chaque enfant, fille ou garçon, dans un cadre adapté qui lui permettra de prendre du plaisir, de s'épanouir, de grandir, de s'engager au sein d'une vie de groupe et de vivre des moments forts, parfois même inoubliables.

En complément de la qualité de l'encadrement avec les éducateurs déjà en place, cette infrastructure sportive augmentera la dynamique du club en fidélisant les licenciés actuels et en rendant attractif le club auprès de nouveaux pratiquants.

Parmi les utilisateurs réguliers du terrain, on trouvera également le monde scolaire. Par sa proximité avec les écoles panazolaises, cet équipement est et restera très utile dans le cadre

scolaire ; il permettra à l'animateur sportif municipal qui intervient au quotidien dans les écoles panazolaises de disposer d'un équipement sportif moderne, adapté et autorisant la mise en œuvre d'actions pédagogiques variées permettant de faire découvrir ou pratiquer le rugby tout en développant les capacités de motricité. Les effectifs des écoles qui fréquenteront cet équipement sont les suivants : 500 élèves pour le groupe scolaire élémentaire Turgot-Jaurès ; 150 élèves pour l'école maternelle Pauline Kergomard ; 150 élèves pour l'école maternelle Henri Wallon.

Le collège Léon Blum au sein duquel la majeure partie des élèves sont des enfants de Panazol est un utilisateur régulier des équipements sportifs de la commune (piste d'athlétisme ; parcours d'orientation ; terrains de grands jeux ; ...); cette collaboration sera renforcée avec la modernisation de cette nouvelle infrastructure.

Ainsi, les scolaires trouveront à proximité du terrain de jeu des vestiaires modernes leur permettant de pouvoir se changer avant et après la séance de sport dans un lieu adapté. L'absence d'un tel équipement était jusqu'à un frein à la venue sur ce site du monde scolaire.

Usage et occupations

1	unique usage sportif
2	associations sportives utilisatrices
215	licenciés des clubs de rugby
800	élèves de la commune
300	élèves du collège Léon Blum
200	enfants du centre de loisirs

	LES OCCUPATIONS		
	Matin	Après midi	Soirée
Lundi	Scolaire	Scolaire	Entraînement
Mardi	Scolaire	Scolaire	Entraînement
Mercredi	AJSH	Ecole rugby	Entraînement
Judi	Scolaire	Scolaire	Entraînement
Vendredi	Scolaire	Scolaire	Entraînement
Samedi	Ecole rugby	Ecole rugby	
Dimanche	Compétitions	Compétitions	

2 – SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION

Libellé de l'opération : CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU TERRAIN DE RUGBY DU PARC DES SPORTS DE MORPIENAS.

Adresse du projet : Parc des sports de Morpiénas - Place Jules Ferry - Panazol (87350).

Coût prévisionnel de l'opération : sur la base des études réalisées pour cette opération, l'estimation prévisionnelle des dépenses nécessaires à la construction de ces vestiaires s'établit de la manière suivante.



Estimation prévisionnelle du coût du projet

Désignation	Montant HT
TRAVAIL DE GROS-ŒUVRE : terrassements ; fondations ; dallage sur terre-plein et réseaux souterrains	96 337,42 €
TRAVAIL SOUT-CORPS D'ŒUVRE : parois murs extérieurs, charpente métallique et couverture, menuiseries extérieures, plâtrerie, plafonds et isolation, menuiseries intérieures, peinture, revêtement de sol et murs, électricité, chauffage, rafraîchissement, VMC, plomberie et sanitaires	702 980,00 €
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	799 317,42 €
PART DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE RUGBY (192,50 m ² sur 290,10 m ²)	550 730,24 €
PART DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÉTOU DE CONVIVIALITÉ (97,53 m ² sur 290,10 m ²)	238 587,18 €

Panazol



3 – CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le planning prévisionnel de réalisation de l'opération est le suivant :

- Etudes de projet 4^{ème} trimestre 2025
- Permis de construire décembre 2025
- Consultation des entreprises 1^{er} trimestre 2026
- Choix des entreprises avril 2026
- Démarrage des travaux mai-juin 2026
- Fin des travaux décembre 2026

4 – DETAILS FINANCIERS DE L'OPERATION

4.1. Estimation prévisionnelle des dépenses l'opération :

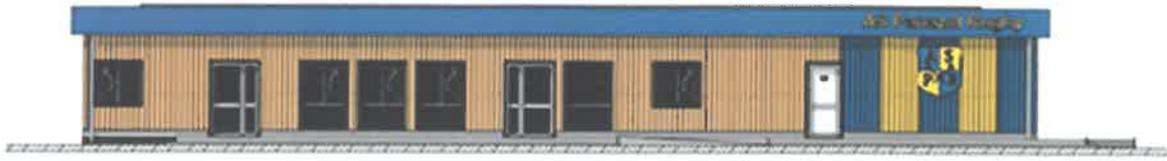
Nature des dépenses	Montant HT
Travaux de gros-œuvre : terrassements, Fondations, dallage sur terre-plein, réseaux sous dallage	66 337,42 €
Travaux tout corps d'état : panneaux murs extérieurs ; charpente métallique et couverture ; menuiseries extérieures ; plâtrerie, plafonds et isolation ; menuiseries intérieures ; peinture ; revêtements de sol et muraux ; électricité ; chauffage, rafraichissement, VMC, plomberie et sanitaires	702 980,00 €
Total des dépenses prévues	769 317,42 €
Part des dépenses prévisionnelles pour la construction des vestiaires de rugby (192,59 m² sur une surface totale de 290,10 m²)	510 730,24 €
Part des dépenses prévisionnelles pour la construction d'un lieu de convivialité (97,51 m² sur une surface totale de 290,10 m²)	258 587,18 €

4.2. Plan de financement prévisionnel :

Le plan de financement de la présente opération est établi en prenant en compte le Coût prévisionnel de l'opération :

Nature des recettes	Montant	%
AGENCE NATIONALE DU SPORT – Programme « RUGBY – HERITAGE » sur la base d'une dépense éligible de 510 730,24 € (50% du montant subventionnable plafonné à 100 000 €)	100 000,00 €	13%
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE au titre des « autres équipements lourds » sur la base d'une dépense éligible de 769 317,42 € (20% d'une dépense subventionnable plafonnée à 300 000 €)	60 000,0 €	8%
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE au titre des « autres équipements lourds » sur la base d'une dépense éligible de 769 317,42 € (majoration de 5% du taux de subvention pour la mise à disposition à titre gratuit de créneaux d'utilisation de l'équipement au profit des collégiens du secteur)	15 000,00 €	2%
VILLE DE PANAZOL	594 317,42 €	77%
Coût total	769 317,42 €	100%

Façada_SUD
04.10.11

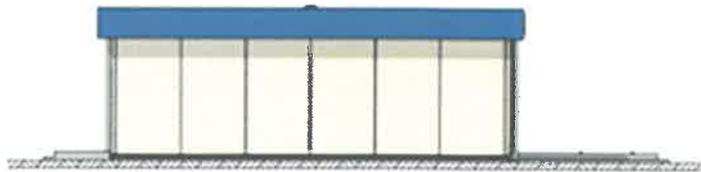


Façada_NORD
04.10.11

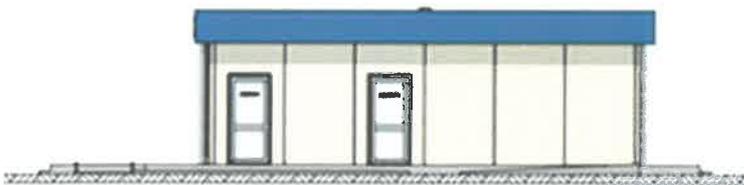
Façades



Façada_OUEST
04.10.11



Façada_EST
04.10.11



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : Delib75

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/09/2025

Objet : Construction de vestiaires au terrain de rugby du parc des sports de Morpiénas

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 26/09/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib75-Construction vestiaire terrain rugby Morpienas.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250925-Delib75-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 26/09/2025